



CRC Industries, Inc.

Siège social mondial : 800 Enterprise Road, Suite 101 | Horsham, PA 19044 | 215.674.4300

Centre de fabrication et R&D : 885 Louis Drive | Warminster, PA 18974 | 215.674.4300

Lettre de garantie

Cette lettre accompagne le produit chimique non comestible indiqué ci-dessous conformément aux exigences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Des copies de la présente lettre et des informations complémentaires sont disponibles sur notre site Web : www.crc-canada.ca.

Nom du produit : Dégraissant pour gros travaux

Code de produit : No. 73095 (Item# 1006174)

Lettre de garantie émise par : CRC Industries, Inc., pour le compte de CRC Canada Co.

Date d'émission: 17-oct-18

Utilisation du produit :

Ce produit est sécuritaire et convient à une utilisation comme nettoyant et dégraissant dans les aires de traitement non alimentaires des établissements alimentaires (K1), aux fins d'éliminer la graisse, la cire, les matériaux résineux ou autres substances qui ne peuvent être enlevées avec des agents de nettoyage acides ou alcalins. Son utilisation est limitée aux aires autres que les aires de traitement des aliments où il n'y a aucun risque que les vapeurs du solvant pénètrent l'aire de traitement. L'équipement ou les ustensiles de traitement des aliments doivent être lavés avec une solution détergente acceptable et soigneusement rincés avec de l'eau potable avant d'être réutilisés dans la zone de traitement. Pour les instructions d'utilisation, voir l'étiquette du produit.

CRC Canada produira les documents justificatifs sur demande de l'ACIA.

Signature :

Michelle Rudnick

Michelle Rudnick
Directrice principale des Affaires réglementaires